

## LES CANDIDAT-E-S DE GENÈVE AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES S'ENGAGENT

*En vue des élections au Conseil national et au Conseil des États de l'automne 2019, la Fédération genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs proches (FÉGAPH) lance un Manifeste afin que la prochaine législature fédérale soit celle des mesures concrètes pour les personnes vivant avec des incapacités, afin qu'elles soient incluses partout et dans toute activité de notre société.*

*La FÉGAPH appelle l'ensemble des candidates et candidats aux Chambres fédérales à s'engager en signant son Manifeste.*

**5 ÉLU·E·S au Conseil national  
et 2 ÉLU·E·S au Conseil des États se sont engagé·e·s**

**« FACILITER LA VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP  
ET À MOBILITÉ RÉDUITE :**

**LES REPRÉSENTANT·E·S DU CANTON DE GENÈVE AUX CHAMBRES  
FÉDÉRALES S'ENGAGENT -**

**MANIFESTE 2019-2023 DE LA FÉGAPH »**

À la fin de la législature 2019-2023, la « Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées » (LHand<sup>1</sup>) de 2002 devra être appliquée pour toutes les constructions, installations et véhicules de transports publics permettant aux personnes handicapées leurs utilisations sans devoir affronter des situations de handicap. Il y a 10 ans maintenant que cela devrait être le cas pour tous les systèmes de communication et systèmes d'émissions de billets !

Les personnes vivant avec des incapacités ne se contentent pas de prendre les transports publics ou d'utiliser des billets. Elles vivent tous les jours dans un environnement conçu essentiellement pour les personnes vivant sans incapacités. Elle se confrontent ainsi quotidiennement aux discriminations simples. Marginalisées, elles doivent inlassablement justifier de leurs besoins particuliers alors qu'être différent c'est normal.

D'ores et déjà, les quelques 1'250'000 personnes en Suisse, dont près de 75'000 à Genève<sup>23</sup>, qui vivent avec une ou plusieurs incapacités et les associations qui les représentent savent que ces exigences légales minimales ne seront pas réalisées fin 2023. Et cela n'est que la partie visible de l'iceberg !

<sup>1</sup> en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004

<sup>2</sup> nombre de personnes handicapées : selon OMS, (2013) : en CH (au 31.12.2018) : 8 544 500 habitant·e·s soit 1/7 = 1'220'643 ou 15% = 1'281'675 pers. vivant avec incapacités - selon OFSTAT (2015) : 21,6% soit 1'800'000 pers ; à GE (au 31.12.2018) : 501'748 habitant·e·s soit 1/7 = 71'678 ou 15% = 75'262 pers. vivant avec incapacités - selon OFSTAT, 21,6% soit 108'378 pers. vivant avec incapacités

<sup>3</sup> À Genève, plus de 19'000 personnes de moins des 65 ans perçoivent une rente de l'AI

Au printemps 2014, notre pays a ratifié la Convention de l'ONU relatives aux droits des personnes handicapées (CDPH). En août 2017, Inclusion Handicap a démontré que « la Suisse handicapée », que la LHand ne suffit pas à rendre notre pays accessible à toutes et tous.

***Tant de choses sont encore à faire !***

Nous, candidates et candidats à l'élection au Conseil national et au Conseil des États, déclarons soutenir la réalisation pleine et entière des droits des personnes handicapées ancrés dans la Constitution fédérale de la Confédération Suisse et dont les principes généraux sont posés par la Convention de l'ONU sur « les droits des personnes handicapées » (CDPH), ratifiée par la Suisse en 2014.

Nous nous engageons à tout mettre en œuvre durant la prochaine législature pour que la Confédération s'engage résolument afin d'atteindre l'égalité, la pleine participation et l'autonomie des personnes vivant avec des incapacités pour réaliser l'inclusion sociale, économique, culturelle et politique.

En particulier, nous nous engageons pour :

- ▷▷ *Reconnaître dans les faits les personnes ayant des incapacités comme des citoyennes et citoyens à part entière*
- ▷▷ *Réaliser le libre accès aux lieux et prestations destinés au public, notamment dans les domaines de la culture, des loisirs, du sport et de la mobilité*
- ▷▷ *Développer l'inclusion scolaire et garantir l'accès à la formation*
- ▷▷ *Concevoir des logements et des places de travail accessibles et adaptables et promouvoir l'accès au revenu par l'emploi ou les prestations*
- ▷▷ *Garantir l'accès à la santé, des réponses respectueuses des besoins et de l'autonomie, améliorer l'accompagnement et renforcer le soutien aux proches aidants*
- ▷▷ *Mettre en œuvre la garantie des droits fondamentaux pour les personnes vivant avec des incapacités*

**voir page suivante**

CANDIDAT·E    Prénom    → s'est  
engagé·e

Député ou CandNÉ → engagé  
comme député·e ou candidat·e

## ◀▷ Conseil national, élection du 20 octobre 2019 ▶▷

### 12 élu·e·s : 6f - 6h

*pvi* = personne  
vivant avec  
incapacité  
*p* = proche de  
personne vivant  
avec incapacité

Membre d'association  
de personnes  
handicapées ou de  
leurs proches

**Signataire 18-23:**  
Dép=député-e;  
Sup=SuppléAnt-e;  
CE=Conseille-re État  
CandNÉ: candidat-e  
non élu-e

Nom Prénom

#### UDC Genève, Liste 1 (2, 1f-1h)

#### Les Socialistes, Liste 2 (2, 1f-1h)

DANDRÈS	Christian			Élu CN 2019
FEHLMANN RIELLE	Laurence	..	Reseau romand ASA handicap mental: présidente; SGIPA: mb Conseil Fondation	Élue CN 2019

#### Les Verts, Liste 3 (3, 2f-1h)

KLOPFENSTEIN BROGGINI	Delphine	..	..	Élue CN 2019 (Députée)
PASQUIER (PASQUIER- EICHENBERGER)	Isabelle	..	..	Élue CN 2019 (Députée)
WALDER	Nicolas	p	..	Élu CN 2019

#### PLR Les Libéraux-Radicaux Genève, Liste 5 (2, 1f-1h)

#### PDC Genève, Liste 7 (1, 1h)

#### Ensemble à Gauche - Solidarités - DAL, Liste 10 (1, 1f)

#### Vert'Libéraux, Liste 23 (1, 1h)

## ◀▷ Conseil des États : élection du 10 novembre 2019 ▶▷

### 2 élu·e·s : 1f - 1h

*pvi* = personne  
vivant avec  
incapacité  
*p* = proche de  
personne vivant  
avec incapacité

Membre d'association  
de personnes  
handicapées ou de  
leurs proches

**Signataire 18-23:**  
Dép=député-e;  
Sup=SuppléAnt-e;  
CE=Conseille-re État  
CandNÉ: candidat-e  
non élu-e au GConseil

Nom Prénom

#### Les Vert·e·s - Les Socialistes, Liste 2 (2, 1f 1h)

SOMMARUGA	Carlo	..	Accrédite la Secrétaire romande d'AGILE.ch, « les organisations de personnes avec handicap »	Élu CdE 2019
MAZZONE	Lisa			Élue CdE 2019

➔ SERA MIS à JOUR À LA PAGE

<http://fegaph.ch/manifeste/manifeste-chambres-federales-2019-2023/>

Contacts pour le Manifeste :

\* Olivier Dufour, Membre du Bureau du Conseil de la FÉGAPH [odufour@fegaph.ch](mailto:odufour@fegaph.ch)  
OU +41 78 716 92 01

\* Cyril Mizrahi, Vice-président, [cmizrahi@fegaph.ch](mailto:cmizrahi@fegaph.ch) OU +41 79 412 21 80

## Contacts presse :

\* Marjorie de Chastonay, Présidente [mdechastonay@fegaph.ch](mailto:mdechastonay@fegaph.ch) OU +41 77 415 33 50

\* Cyril Mizrahi, Vice-président de laFÉGAPH [cmizrahi@fegaph.ch](mailto:cmizrahi@fegaph.ch) OU +41 79 412 21 80

## Textes législatifs principaux et Rapport auxquels se rapporte ce Manifeste :

1. *Constitution fédérale de la Confédération Suisse* - RS 101, notamment articles 8, 19, 35, 112 et 136  
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>
2. ONU, 2006 : *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, CDPH - O.109,  
<https://www.admin.ch/dam/gov/fr/Bundesrecht/rechte-in-zugaenglichen-formaten/barrierefreie-pdf/BehiG.pdf.download.pdf/BehiG.pdf>  
ET en « langue facile à lire » : <https://www.admin.ch/dam/gov/fr/Bundesrecht/rechte-in-zugaenglichen-formaten/leichte-sprache-pdf/BehiG.pdf.download.pdf/BehiG.pdf>
3. LHand *Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées* - RS 151.3
4. OHand *Ordonnance fédérale sur l'égalité des personnes handicapées* - RS 151.31  
<https://www.admin.ch/dam/gov/fr/Bundesrecht/rechte-in-zugaenglichen-formaten/barrierefreie-pdf/BehiV.pdf.download.pdf/BehiV.pdf>
5. Inclusion Handicap, 2017 : *Rapport alternatif, Rapport de la société civile présenté à l'occasion de la première procédure de rapport des États devant le Comité de l'ONU relatif aux droits des personnes handicapées* [https://www.inclusion-handicap.ch/fr/themes/cdph/rapport-alternatif\\_0-257.html](https://www.inclusion-handicap.ch/fr/themes/cdph/rapport-alternatif_0-257.html)
6. OMS, 2011 : *Rapport mondial sur le handicap*,  
[http://www.who.int/disabilities/world\\_report/2011/fr/](http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/fr/)  
[http://www.who.int/disabilities/world\\_report/2011/report/fr/](http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/report/fr/)
7. FSA-gfs.bern, sept. 2019 : *Qui représente les intérêts des personnes avec handicap au Palais fédéral ? screening des acteurs*,
  - a. Article introductif en ligne : <https://www.sbv-fsa.ch/fr/news/elections-2019-accent-sur-les-besoins-des-personnes-handicapees>
  - b. Dossier de synthèse, extrait du journal de la FSA : [https://www.sbv-fsa.ch/sites/default/files/2019-09/Annexe\\_Elections2019\\_1.pdf](https://www.sbv-fsa.ch/sites/default/files/2019-09/Annexe_Elections2019_1.pdf)
  - c. Rapport complet de cette analyse : [https://www.sbv-fsa.ch/sites/default/files/2019-09/Screening%20des%20acteurs%20gfs.bern%20Elections%202019\\_0.pdf](https://www.sbv-fsa.ch/sites/default/files/2019-09/Screening%20des%20acteurs%20gfs.bern%20Elections%202019_0.pdf)